



ÉDITO

Par Didier Tronche, président de la CNAPE

Alors que l'année 2024 s'achève sous un ciel assombri de nuages pour la protection de l'enfance, le 23 décembre, l'annonce de la composition du gouvernement Bayrou tombe comme un couperet funeste. Pour la première fois depuis cinq ans, nous n'avons plus de ministre en charge de l'enfance, de la jeunesse et des familles. Un oubli ? De nombreux responsables politiques et associatifs dont la CNAPE, qui font de l'enfance une priorité de leur action, expriment leur ressentiment voire leur colère. Le 28 décembre, le Président de la République annonce la création d'un Haut-Commissariat à l'Enfance pour janvier 2025 et écrit sur X : « *La protection des plus jeunes est au cœur de mon engagement. Elle le restera pour les trente prochains mois.* »

Rattrapage d'une bourde grossière ou divine comédie politique que certain pourrait qualifier d'abracadabrantique ? D'aucuns ont pu dire qu'il n'était pas possible de créer un ministère pour chaque problème. Mais l'Enfance n'est pas un problème, ce qui est un problème c'est de la rendre invisible alors qu'elle représente l'avenir pour notre société, comme pour toute société civilisée et démocratique ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant.

Ce sentiment que la politique publique en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles n'est pas ou plus une priorité est durement

ressentie par tous les acteurs associatifs et l'ensemble des professionnels et bénévoles qui, depuis plusieurs années et malgré les difficultés, ne cessent au quotidien de faire face. Le 25 septembre dernier à l'appel des 400 000, appel soutenu et coordonné par la CNAPE, nous avons appelé l'État à ses responsabilités pour appliquer les lois et respecter ses engagements européens et internationaux. Si ce fut une première réussie et largement relayée par les médias, elle n'a pas encore engendré un changement de paradigme dans les jeux institutionnels. Pour rompre le silence et l'inaction, pour en faire un débat de société majeur, nous allons prochainement à nouveau le refaire dans plusieurs grandes villes. L'État et le pouvoir exécutif doivent apporter une réponse concrète aux départements pour garantir l'application des lois.

Les associations de protection de l'enfance et d'aide aux familles qui sur le terrain, au quotidien, sont des acteurs des politiques publiques, sont aujourd'hui en situation de faillite annoncée ! Dans certains départements, les impayés budgétaires se chiffrent par dizaines de millions d'euros et les mesures de restriction budgétaire envisagées vont les faire disparaître.

Nous savons que la crise que traverse le secteur est grave et qu'elle conduit à une appréhension globale et systémique, qu'elle nécessite un

plan pluriannuel du type plan Marshall.

Pour cela, il faut un pilote et c'est en ce sens que nous souhaitons la nomination d'un(e) ministre doté(e) de TOUS les moyens et de toute l'autorité nécessaires. À défaut, nous aurons donc un Haut-Commissariat. Parce que nous sommes fermement déterminés à défendre l'intérêt supérieur de l'enfant, à faire respecter ses droits fondamentaux et spécifiques, nous continuerons, haut et fort, en lien avec d'autres, à faire droit à la parole des enfants et des familles. Nous serons une force de proposition auprès du Haut-Commissaire et de la Ministre en charge entre autres de l'enfance. Nous serons aussi une force active de proposition auprès du législateur et veillerons plus que jamais à ce que les rapports sur l'état d'application des lois de protection de l'enfance soient suivis d'effets. Nous appellerons l'État et les collectivités à œuvrer de concert et en cohérence avec les associations et les services publics.

Sachez que je suis, avec le conseil d'administration, le directeur général et son équipe, vos délégués territoriaux, pleinement engagé dans ce qu'il convient bien d'appeler un combat pour le respect des valeurs qui nous fédèrent. Nos associations, expression de la société civile, ne peuvent plus se satisfaire de discours politiques riches en promesses mais étiques en actes. ▲